

Délibération n°2023-03 en date du 21 février 2023

RAPPORT DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

en application de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

portant modification de l'article L5211-36 du CGCT

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

I - PRESENTATION DU SIVOM du Born

1. La structure

Le SIVOM du Born est un **syndicat mixte fermé** : il comprend plusieurs établissements publics de coopération intercommunale. Son siège se situe 115 route de Piche – 40200 Pontenx-les-Forges.

Il est à la carte du fait de l'adhésion de ses membres pour des compétences différentes.

Il exerce en lieu et place de ses membres :

- La compétence **non optionnelle** traitement des déchets ménagers non dangereux, déchets assimilés et déchets industriels banals et la gestion d'installations de stockage de déchets inertes, comprenant la gestion de :
 - l'unité de valorisation énergétique de Pontenx-les-Forges (capacité d'incinération : 42 000 tonnes par an – production d'électricité revendue à EDF : 15 000 MWh par an, production d'eau chaude pour chauffer des serres de tomates : 42 000 MWh par an – exploitation par CYCLERGIE, par marché de prestation de service),
 - deux installations de stockage de déchets inertes (Biscarrosse et Mimizan).
- La compétence **optionnelle** collecte des déchets ménagers et déchets assimilés comprenant :
 - la collecte des ordures ménagères en bacs de regroupement de 770 litres, conteneurs semi-enterrés de 5 m³ ou enterrés et colonnes aériennes de 4 m³,
 - la gestion de 9 déchetteries,
 - la collecte sélective des emballages ménagers à recycler en apport volontaire (3 flux triés : emballages en mélange, papier et verre).

Les compétences sont réparties ainsi :



Au total, le SIVOM compte 4 collectivités représentant 36 communes.



SIVOM DU BORN

CC des Grands Lacs	CC de Mimizan	SEDHL	CC Cœur Haute Lande
- Biscarrosse - Gastes - Luë - Parentis-en-Born - Sainte Eulalie-en-Born - Sanguinet - Ychoux	- Aureilhan - Bias - Mézos - Mimizan - Pontenx-les-Forges - Saint Paul-en-Born	- CC du pays Morcenais (Arengosse, Ousse-Suzan, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ygos) - CC Cœur Haute Lande (Argelouse, Callen, Commensacq, Escource, Labouheyre, Liposthey, Luglon, Luxey, Sabres, Sagnac-et-Muret, Solférino, Sore, Trensacq)	- Belhade - Mano - Moustey - Pissos

	Territoire Traitement				Territoire Collecte			
Population	2021	2022	2023	Variation (*)	2021	2022	2023	Variation
Municipale	63 604	64 130	64 873	+ 1.16 %	47 181	42 608 (**)	43 198	+ 1.38 %
DGF	77 899	78 661	NC à ce jour	+0.98 %	59 746	54 957 (**)	NC à ce jour	- 8.02%

(*) Variation population municipale 2023/2022 – Variation population DGF 2022/2021

(**) Départ des 4 communes de la CCCHL

2. Les budgets

Les coûts du service sont retracés dans **un budget principal** (nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023) pour la compétence obligatoire, c'est-à-dire le traitement des ordures ménagères, et **un budget annexe** pour la compétence collecte des ordures ménagères.

Le budget principal comprend les dépenses liées à l'incinération des déchets dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et la gestion des installations de stockage de déchets inertes (ISDI). Le service est financé par participations budgétaires, recettes des clients des installations et indemnités de l'exploitant.

Le budget annexe Collecte ordures ménagères (nomenclature M4) comprend les dépenses d'administration générale réparties en plusieurs services :



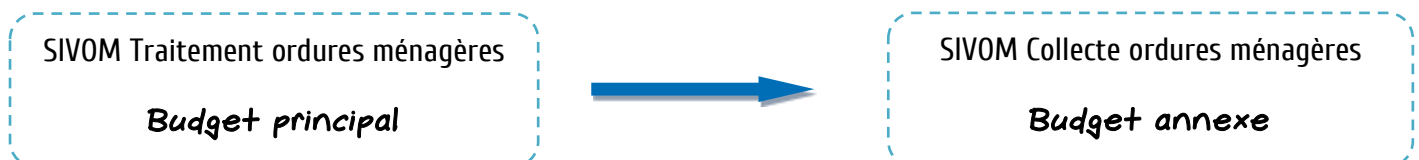
- collecte des ordures ménagères,
- gestion des déchetteries,
- collecte sélective des emballages ménagers à recycler puis des non fibreux, du papier puis du fibreux et du verre,
- gestion du patrimoine : entretien des sites et des matériels,
- atelier mécanique,
- administration qui comprend la gestion du personnel administratif et du responsable des services techniques ainsi que les frais de gestion généraux du siège du SIVOM : fournitures générales, affranchissement, télécommunications, eau, électricité, maintenance matériel informatique et logiciels, abonnements, nettoyage des locaux,...
- communication,
- prévention des déchets,
- hygiène et sécurité,
- gestion de la redevance.

Le mode de financement du service est la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères générale**. A ce titre tous les crédits ouverts aux deux budgets sont **hors taxes**.

Les autres recettes proviennent de la vente des différents matériaux collectés en déchetteries et dans les points tri et des soutiens des éco-organismes à la performance et à la communication (CITEO, Ecomobilier, Ecosystem, EcoTLC, Corépôle,...)

Le budget principal participe à hauteur de 20% aux dépenses d'administration et à celles de communication générale et rembourse l'annuité de l'emprunt relatif à la construction du siège du SIVOM à hauteur de **18.61%** (service UVE). Le service ISDI participe à hauteur de 20% des dépenses de personnel des agents d'accueil titulaires des déchetteries de Biscarrosse et Mimizan (1 par site) et de leurs remplaçants, au titre de la gestion des ISDI. Tout le personnel est rémunéré sur le budget annexe Collecte ordures ménagères.

20 %



Participation au fonctionnement

2 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

1. Le budget principal SIVOM Traitement des ordures ménagères

a. Fonctionnement

Services	Prévisions 2022	Réalisations de dépenses 2022	Prévisions 2023
UVE	3 812 000.00 €	3 574 262.86 €	3 850 000 €
ISDI	206 000.00 €	145 100.16 €	192 000 €
Total	4 018 000.00 €	3 719 363.02 €	4 042 000 €



- **Unité de Valorisation Energétique (UVE)**

Les dépenses et recettes sont calculées sur la base de 42 000 tonnes de déchets entrant à l'UVE correspondant à la capacité nominale de l'usine.

Les dépenses augmentent de 38 000 € environ, soit 1 % par rapport aux prévisions 2022 en raison principalement de :

- la hausse de la TGAP déchets de 36 100 €,
- la baisse de la TGAP émissions polluantes de 31 600 €, en raison de la diminution des quantités produites,
- la baisse des frais d'exploitation proportionnels de 161 500 €, à partir de juin 2023, conformément à l'avenant n°5 au marché d'exploitation,
- pas prévision de crédits en dépenses imprévues (100 000 € en 2022)
- la stabilité des amortissements de biens.

Le prix du traitement 2023 pour les collectivités adhérentes, passe de 76.60 € H.T. à **78.40 € H.T.** la tonne du fait d'une reprise sur provision pour risques divers de 44 000 € qui vient atténuer la hausse de la T.G.A.P., conformément au plan quinquennal établi en 2021.

La Commission des Finances souhaite ne pas augmenter davantage ce prix en complétant les recettes des collectivités et des tiers par une reprise de provisions pour vide de four de 151 000 €.

Dans le cadre du marché du 29 septembre 2020 signé avec le SICTOM du Marsan pour le traitement des refus de compostage, le prix de base s'élève à 65.50 € H.T. (il était de 63.75 € H.T. en 2022) auquel s'ajoute la TGAP à hauteur de 13.00 € H.T., soit un total de **78.50 € H.T.** pour un tonnage de refus de compostage estimé à 7 800 T.

Dans le cadre du marché du 28 décembre 2020 signé avec le SICTOM du Marsan pour le traitement du tout venant déchetteries, le prix de base s'élève 150.27 € H.T., dont 77.25 € pour le SIVOM (le reste étant versé à des sous-traitants) au lieu de 75 € en 2022 et 13 € de TGAP, soit **90.25 € H.T.** la tonne pour un tonnage estimatif de 3 300 tonnes. Si ce tout-venant est amené à être détourné de l'UVE vers une installation de stockage des déchets, le SIVOM ne percevra que, **77.25 € H.T.**, la TGAP étant appliquée par l'installation de stockage.

Les conventions d'apports avec les prestataires de collecte ont été revues et les prix harmonisés. Les prix de traitement sont :

- moins de 500 T d'ordures ménagères annuellement : 108.00 € H.T. la tonne + 13.00 € H.T. de TGAP, soit **121.00 € H.T.**,
- 500 T d'ordures ménagères annuellement et plus : 79.50 € H.T. la tonne + 13.00 € H.T. de TGAP, soit **92.50 € H.T.**,
- les apports de DIB sont facturés à 147.00 € H.T. la tonne + 13.00 € H.T. de TGAP, soit **160.00 € H.T.**

Ce qui représente des variations de prix de - 5.33% à + 7.36%, hausse de TGAP comprise.

Aucune provision n'est constituée en 2023.



SIVOM Traitement - Service UVE

Nature de la provision	Date de constitution	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des propositions de provisions Exercice 2023 (Dépenses)	Montant des propositions de reprises sur provisions Exercice 2023 (Recettes)	SOLDE AU 31/12/2023
Provisions pour risques et charges					
Risques divers	15/03/2010	2 129 787 €	0 €	44 000 €	2 085 787 €
Vide de four	18/03/2014	171 318 €	0 €	151 000 €	20 318 €
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES		2 301 105 €	0 €	195 000 €	2 106 105 €

- **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Les dépenses diminuent de 14 000 €, soit 7%, par rapport aux prévisions 2022 principalement en raison de:

- la baisse des charges d'études de 11 000 €
- la non inscription de provisions (50 000 € en 2022)
- la non inscription de crédits de dépenses imprévues

Malgré

- la hausse des frais d'analyses de la décharge de Piche
- la hausse des frais d'entretien des ISDI, en raison des tests de concassage (+50 000 €)

Du fait de ce qui précède et de la baisse de l'excédent (-127 300 €) Il s'ensuit une hausse de la participation du SIVOM Collecte au financement du service de 66 000 €.

Le tarif de dépôts en ISDI passe de 12.12 € H.T. le m³ à 12.50 € H.T., soit 3.13% d'augmentation. Il s'applique uniquement aux gravats apportés par les communes.

Bilan des provisions :

SIVOM Traitement - Service ISDI

Nature de la provision	Date de constitution	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des propositions de provisions Exercice 2023 (Dépenses)	Montant des propositions de reprises sur provisions Exercice 2023 (Recettes)	SOLDE AU 31/12/2023
Provisions pour risques et charges					
Travaux ISDI	05/03/2012	86 000 €	0 €	50 000 €	36 000 €

b. Investissement

Services	Prévisions 2022	Réalisations de dépenses 2022	Prévisions 2023
UVE	1 654 821.37 €	128 686.13 €	1 871 200.00 €
ISDI	636 526.30 €	6 490.00 €	866 900.00 €
Total	2 291 347.67 €	135 176.13 €	2 738 100.00 €



- **Unité de Valorisation Energétique (UVE)**

Sont reportés le contrôle de performances de la turbine pour 8 200 €.

Il est prévu les travaux d'installation d'analyseurs de mercure et d'ammoniaque et de renouvellement des anciens analyseurs de poussières, y compris le changement du logiciel, ainsi que d'amélioration du taux de NOX produits pour 1 510 000 €. Le matériel informatique étant obsolète, il est prévu de le remplacer pour 3 000 €.

Sont prévus également des travaux d'amélioration de la détection et protection incendie pour un montant de 320 000 € maîtrise d'œuvre comprise.

Cette section bénéficie de 261.91 € d'affectation provenant de la section de fonctionnement.

Il est prévu un emprunt de 650 000 €.

- **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Cette section bénéficie de 865.25 € d'affectation provenant de la section de fonctionnement.

Est reportée, pour un montant de 6 900 €, l'étude de cessation d'activité et de réhabilitation de **l'ISDI de PARENTIS**, réalisée partiellement en 2022.

Sont prévus les travaux de fin de mise aux normes de **l'ISDI de MIMIZAN**, faisant suite aux rapports de la DREAL et à l'arrêté Préfectoral de régularisation de la situation administrative de l'installation, pour un montant de 50 000 € (fossés, lagunes d'infiltration, clôture).

Les opérations liées à la réhabilitation de **l'ISDI de PARENTIS** est estimée à 310 000 € et celle de **l'ISDND de Piche** à 500 000 €, financées partiellement par emprunt.

Il est prévu un emprunt de 577 000 € pour la réhabilitation des installations. Le loyer de la future centrale solaire installée sur l'ISDND de Piche permettra de couvrir l'annuité.

2. Le budget annexe SIVOM Collecte des ordures ménagères

a. Exploitation

Services	Prévisions 2022	Réalisations de dépenses 2022	Prévisions 2023
Collecte	3 815 300.00 €	3 630 409.53 €	4 336 100.00 €
Déchetteries	3 360 018.35 €	2 875 679.85 €	2 775 785.41 €
Collecte sélective	1 050 774.11 €	871 723.48 €	1 002 560.54 €
Patrimoine	676 105.00 €	476 961.45 €	585 510.00 €
Atelier	229 764.60 €	222 896.11 €	268 442.40 €
Administration	745 850.00 €	666 008.98 €	759 343.68 €
Communication	375 564.00 €	225 124.52 €	303 910.00 €



Prévention des déchets	93 400.00 €	54 927.60 €	126 100.00 €
Hygiène Sécurité	77 530.00 €	58 195.33 €	86 070.00 €
Redevance	1 442 693.94 €	831 220.98 €	2 297 477.97 €
Total	11 867 000.00 €	9 913 147.83 €	12 461 300.00 €

Remarque : l'essentiel des dépenses des services déchetteries et collecte sélective, hors salaires, est lié aux apports des usagers, donc incompressible et variable d'une année à l'autre.
 Les recettes de ces mêmes services sont également fluctuantes puisqu'elles sont liées aux apports des usagers et au cours des matériaux.
 Les soutiens des éco-organismes sont liés aux performances et donc aux tonnages collectés et au changement de barèmes.

La section d'exploitation tient compte :

- de l'évolution des salaires :
 - changement d'échelons et avancement de grade : + 15 700 €,
 - revalorisation de la catégorie C et augmentation du point d'indice sur une année entière (partiel en 2022) : + 153 000 €
- de la note préfectorale sur l'harmonisation des modalités du régime indemnitaire entre titulaires et contractuels : + 77 000 €
- de l'augmentation des participations à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance,
- du recrutement d'un chauffeur/ripeur et d'un ripeur au 1^{er} janvier 2023,
- de l'éventuelle création d'1 poste à temps complet de coordonnateur Prévention des déchets (catégorie B) et de 2 ambassadeurs de prévention et du tri pour la distribution des composteurs, pour le traitement des biodéchets (3 mois en 2023) : + 40 300 €
- des besoins de remplaçants conséquents en raison d'arrêts maladies longs,
- des besoins d'agents saisonniers,
- de la tendance actuelle des agents à demander la compensation financière des jours déposés sur le Compte Epargne Temps,
- du coût des formations (FCO chauffeurs, CACES agents d'accueil en déchetteries et chauffeurs pour conduite du camion grue, formations mécaniques et formations logiciels et nouveau matériel) : + 10 000 €
- de la prime de précarité attribuée aux remplaçants,
- d'une éventuelle nouvelle revalorisation du point d'indice,
- de la hausse du taux d'assurance contre les risques statutaires qui a presque doublé : + 72 000 €
- des révisions des prix trimestrielles ou mensuelles des marchés de fournitures et de prestations annuelles, particulièrement tous les marchés indexés sur le prix du carburant : collecte et transport du bois, collecte et transport du verre, transport des déchets verts, ...
- de la hausse des tarifs de fonctionnement courant et notamment de l'affranchissement, de la fourniture d'électricité et des différentes maintenances et vérifications obligatoires,
- de la baisse des dépenses de fourniture internet et de téléphonie à partir de juillet 2023, en raison d'un changement de fournisseurs,
- de la hausse très conséquente du prix du carburant, (le prix a augmenté de 19% en 2022)



- du maintien des dépenses d'entretien des véhicules,
- d'un programme d'entretien des sites, des contenants et du matériel,
- de la hausse du coût de traitement des déchets, + 75 500 €
- de la stabilisation des dépenses de communication et de prévention des déchets,
- des frais d'entretien des déchetteries,
- de l'augmentation théorique des tonnages d'emballages triés, lié aux extensions de consignes de tri + 18%,
- de l'augmentation du prix de tri des emballages non fibreux : + 20%
- de la baisse annoncée des cours de reprise du papier et carton
- de la poursuite de l'aide solidaire au paiement de la redevance, via les CCAS (enveloppe résiduelle 2022 + enveloppe 2023 égale à 25 000 € H.T. + enveloppe attribuée non utilisée par les usagers),
- du maintien du produit attendu des différentes redevances
- du principe des provisions semi-budgétaires poursuivi :
 - les provisions pour créances douteuses, obligatoires, d'un montant de 187 000 €.
 - la poursuite d'une provision créée en 2021 pour une durée de 4 ans, à raison de 100 000 € par an pour l'achat d'un véhicule nouvelle génération,
 - la provision pour travaux dans les déchetteries est abondée de 200 000 €.
 - la reprise sur provisions pour créances douteuses à hauteur du montant inscrit en 2022 : 187 000 €

SIVOM Collecte

Nature de la provision	Date de constitution	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des propositions de provisions Exercice 2023 Dépenses - 6815	Montant des propositions de reprises sur provisions Exercice 2023 Recettes	SOLDE AU 31/12/2023
Provisions pour risques et charges					
Risques REOM	15/03/2010	2 375 333 €	0 €	0 €	2 375 333 €
Véhicule nouvelle génération	25/03/2021	200 000 €	100 000 €	0 €	300 000 €
Travaux déchetteries	13/03/2017	446 000 €	0 €	0 €	446 000 €
Hausse volume annuités d'emprunt déchetteries	12/03/2018	570 000 €	200 000 €	0 €	770 000 €
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES		3 591 333 €	300 000 €	0 €	3 891 333 €

Nature de la provision	Date de constitution	Montant des provisions constituées au 31/12/2022	Montant des propositions de provisions Exercice 2023 Dépenses - 6817	Montant des propositions de reprises sur provisions Exercice 2023 Recettes	SOLDE AU 31/12/2023
Dotations aux dépréciations des actifs circulants					
Créances douteuses REOM	13/12/2021	187 000 €	187 000 €	187 000 €	187 000 €
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES		187 000 €	187 000 €	187 000 €	187 000 €

Les tarifs des différentes redevances n'ont pas augmenté depuis 2014.



Le tarif pour dépôt de déchets verts en déchetteries passe de 7.07 € H.T. le m³ à 7.10 €, soit 0.4% d'augmentation.

En 2022, la progression du montant de la REOM des ménages est supérieure à l'évolution de la population, par rapport à 2021 mais, du fait du départ des 4 communes de la CCCHL diminue de façon conséquente : -4.36 %

SIVOM hors CCGL

	2021	2022	Evolution 2021/2022
Montant REOM année en cours	2 899 929,31 €	2 411 699,93 €	-16,84%
Population municipale	18 533	12 352	-33,35%

CCGL

	2021	2022	Evolution 2021/2022
Montant REOM année en cours	4 715 259,12 €	4 871 587,78 €	3,32%
Population municipale	29 709	30 076	1,24%

Ensemble du SIVOM

	2021	2022	Evolution 2021/2022
Montant REOM année en cours	7 615 188,43 €	7 283 287,71 €	-4,36%
Population municipale	47 181	42 608	-9,69%

L'ensemble des redevances, y compris celles des campings, équipements collectifs et liées aux rémissions des années antérieures, est prévu à hauteur de 7 839 400 €.

Il est envisagé d'augmenter les tarifs de la redevance générale à partir du 2^{ème} semestre 2023, afin de compenser partiellement le manque à gagner 2022, lié au départ des 4 communes de la CCCHL.

b. Investissement

Les opérations d'équipement :

	Prévisions 2022 avec reports	Réalizations de dépenses 2022	Prévisions 2023 avec reports
Total	5 890 042.00 €	1 789 522.93 €	5 932 300.00 €



Les **reports** s'élèvent à 2 788 300 €. Ils demeurent conséquents car :

- il reste 2 véhicules poids lourds à livrer (prévus au 1^{er} semestre 2023) – 358 600 €,
- la tondeuse débroussailleuse n'a pas été livrée – 1 350 €,
- les contenants et leurs installations du type conteneurs aériens ou conteneurs enterrés pour les ordures ménagères ou le tri n'ont pas été livrés (livraison prévue 1^{er} trimestre 2023) – 297 450 €,
- la création de la plateforme multi-matériaux est en cours – 549 909 €,
- l'opération de réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN est en cours – 1 492 341 €,
- l'opération de réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET est en cours – 47 820 €,
- les conteneurs pour les Déchets Diffus Spécifiques des déchetteries de PARENTIS-EN-BORN, SAINT PAUL EN BORN et SANGUINET n'ont pas été livrés (livraison 1^{er} trimestre 2023) – 40 830 €.

En 2023, les **nouveaux projets** s'élèvent à 2 811 370 €. Ils sont composés de :

- l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, dans le cadre du plan de renouvellement pluriannuel, d'un chargeur et d'une remorque pour effectuer la collecte du verre en interne, pour un montant de 355 000 €,
- l'acquisition de matériel d'outillage et d'entretien, et notamment une arche pour laver les poids-lourds, pour un montant de 131 500 €,
- l'acquisition de matériel de bureau ergonomique, pour un montant de 2 500 €,
- l'achat de matériel informatique et logiciels, pour un montant de 23 100 €,
- l'achat d'outils de communication pour un montant de 3 740 €,
- l'acquisition de composteurs pour collecter les biodéchets en 2024, pour un montant de 161 000 €,
- l'acquisition de caissons de déchetteries dans le cadre du renouvellement, l'achat de colonnes de tri, de bacs à ordures ménagères, socles et barres antichute, de colonnes aériennes à ordures ménagères et conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour un total de 519 530 €,
- l'acquisition d'un conteneur à huiles de secours, pour un montant de 2 500 €,
- l'installation d'un compteur électronique de la fréquentation et le renouvellement de la vidéoprotection à la déchetterie de BISCARROSSE BOURG pour un montant de 13 000 €,
- la réhabilitation de la déchetterie de BISCARROSSE PLAGES pour un montant de 412 500 €,
- l'ajout de 100 000 € de crédits pour la réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN
- la réhabilitation de la déchetterie de PARENTIS, pour un montant de 1 090 000 €.

En recettes,

- **Le Département** subventionne les opérations liées à la collecte sélective et à la prévention des déchets. Depuis le règlement financier entré en vigueur en 2022, les aides supérieures à 10 000 € sont fractionnées sur 3 exercices. Il est prévu 35 100 € qui correspond aux subventions déjà attribuées. Le Département sera sollicité pour l'acquisition des nouvelles colonnes de tri et des composteurs.
- **CITEO** a retenu le projet du SIVOM de passage aux extensions de consignes de tri et densification des points tri. Il s'ensuit une subvention de 68 100 €.
- **L'ADEME** sera sollicitée pour l'acquisition des composteurs collectifs.
- **La DETR** va de nouveau être demandée pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN.

Pour respecter le principe de sincérité du budget, ces aides éventuelles ne sont pas inscrites. Elles viendront en diminution de l'emprunt prévu.



La commission des Finances a fait le choix de conserver l'excédent d'exploitation en section d'exploitation, à l'exception de 529.19 €, et d'avoir recours à l'emprunt. Il s'agit d'un emprunt de 1 990 000 pour le financement des travaux d'optimisation des déchetteries. Il est peu probable que l'intégralité soit réalisée en 2023.

Si tel était le cas, il s'ensuivrait une annuité de 180 000 € pour un emprunt à un taux de 4%. Afin d'atténuer la charge, la commission propose d'abonder de 200 000 € en 2023 la provision pour hausse des annuités liées aux travaux d'optimisation des déchetteries, afin de la porter à 770 000 €. Cela permet de reprendre 70 000 € pendant 11 ans, délai au bout duquel l'emprunt relatif à la création de la déchetterie d'YCHOUX sera terminé (annuité de 41 000 €).

3 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Voir les tableaux d'investissement sur 3 ans ci-joints, le plan de renouvellement du parc de véhicules et la planification d'optimisation des déchetteries ci-dessous :

Planification d'optimisation des déchetteries

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BISCARROSSE-BOURG						2 400 000 €	
BISCARROSSE-PLAGE Consolidation quai + DDM + plâtre			42 500 €				
MEZOS							170 000 €
MIMIZAN		1 492 341 €	100 000 €				
PARENTIS-EN-BORN (à plat ?)			1 090 000 €				
SAINT PAUL-EN-BORN (à plat)					1 180 000 €		
SANGUINET réfection aire à déchets verts, local modulaire, contrôle accès et vidéoprotection		28 549 €	62 820 €				
SANGUINET réhabilitation et agrandissement							701 000 €
YCHOUX (à plat)	1 275 110 €						
	1 275 110 €	1 520 890 €	1 665 320 €	#	1 180 000 €	2 400 000 €	871 000 €

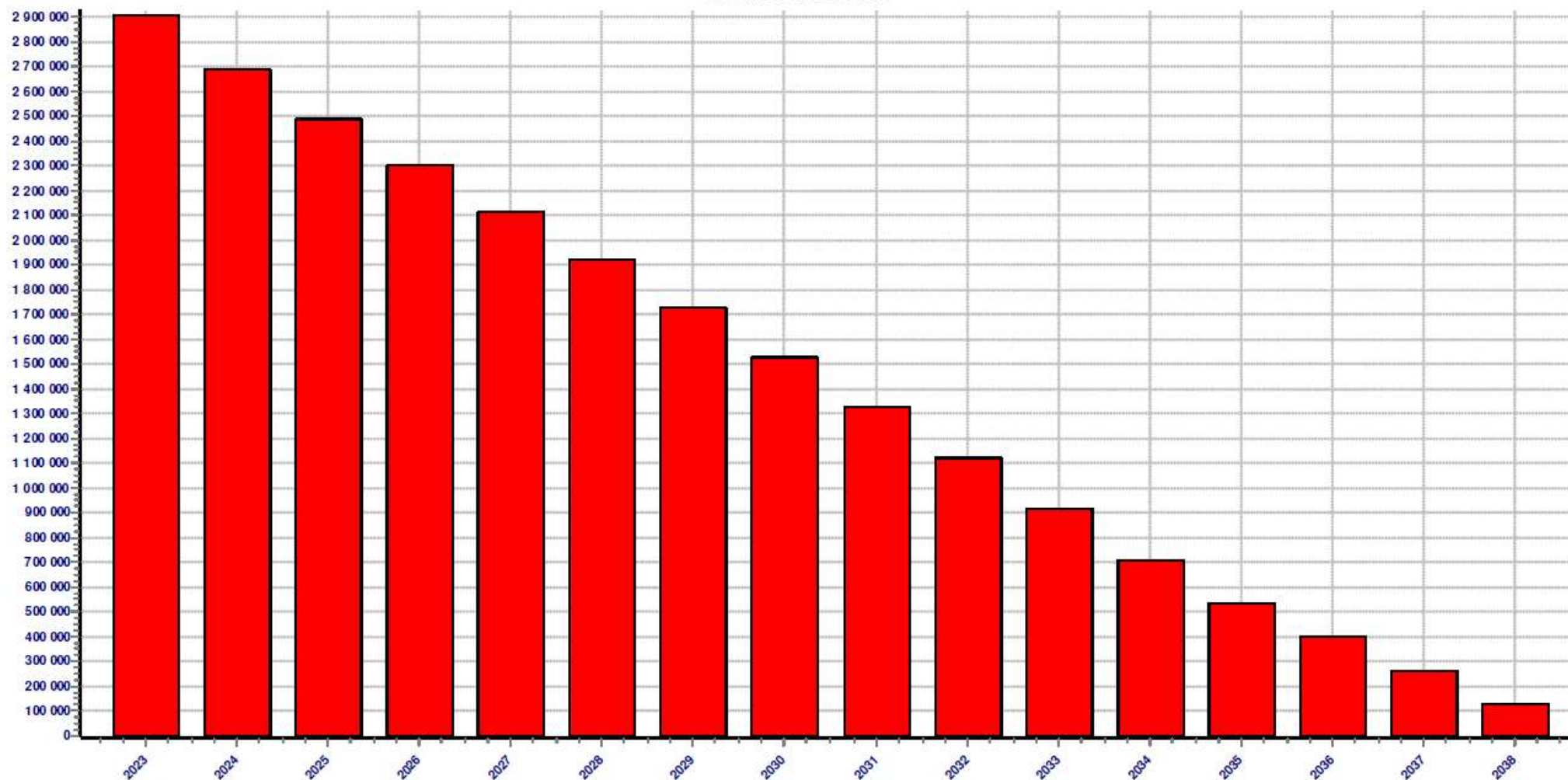
Montant total de l'optimisation et de la modernisation : **8 912 320 €**



4 - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE (2 budgets confondus)

Projection de la dette

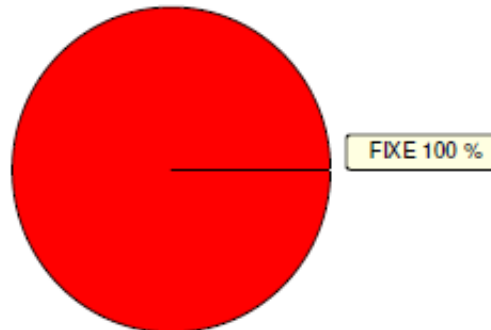
Evolution de l'encours





Structure de l'Encours par Index au 01/01/2023 exclu

Structure par Index



Index	Au 31 Décembre 2022	Au 1 janvier 2023 exclu	Variations
FIXE	2 907 141,02	2 907 141,02	0,00
	2 907 141,02	2 907 141,02	0,00

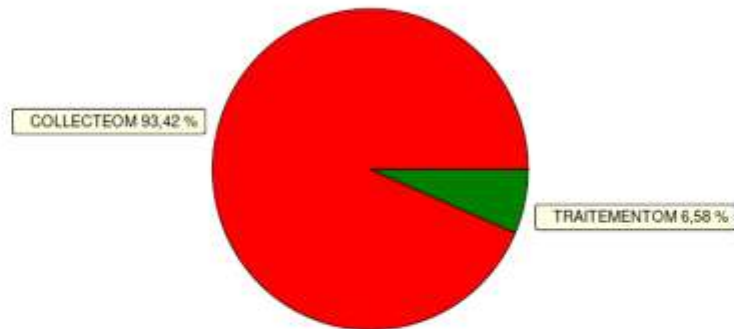
Votre Situation au 01/01/2023 exclu

	Au 31 Décembre 2022	Au 1 janvier 2023 exclu	Au 31 Décembre 2023
Encours Dette Globale	2 907 141,02	2 907 141,02	2 688 259,74
Durée Résiduelle Moyenne	13 ans, 7 mois, 10 jours	13 ans, 7 mois, 10 jours	12 ans, 9 mois, 18 jours
Durée de Vie Moyenne	7 ans, 1 mois, 17 jours	7 ans, 1 mois, 17 jours	6 ans, 8 mois, 11 jours
Duration	6 ans, 7 mois, 15 jours	6 ans, 7 mois, 15 jours	6 ans, 3 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	1,617 %	1,561 %	1,561 %
Taux Moyen Après Couverture	1,617 %	1,561 %	1,561 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	1,540 %	1,540 %	1,629 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	1,540 %	1,540 %	1,629 %



Structure de l'Encours par Budgets au 01/01/2023 exclu

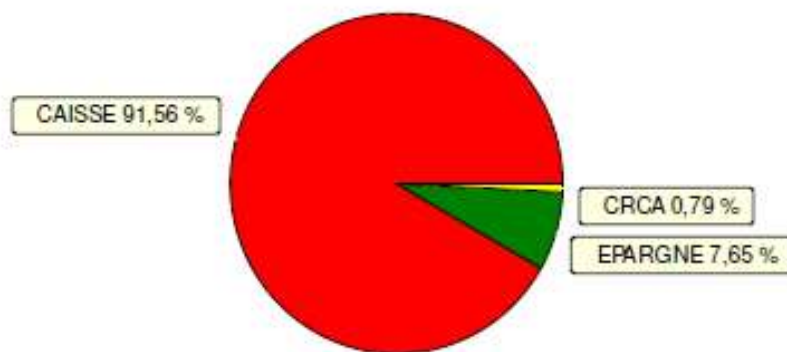
Structure par Budgets



Budgets	Libellé	Au 31 Décembre 2022	Au 1 janvier 2023 exclu	Variations	Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2023	Taux Moyen (Avant Couverture) au 1 janvier 2023	Taux Moyen (Après Couverture) au 1 janvier 2023
COLLECTEOM	SIVOM du Born : Collecte	2 715 730,50	2 715 730,50	0,00	7 ans, 1 mois, 5 j.	1,558 %	1,558 %
TRAITEMENTOM	SIVOM du Born : Traitement	191 410,52	191 410,52	0,00	7 ans, 7 mois, 9 j.	1,600 %	1,600 %
		2 907 141,02	2 907 141,02	0,00			

Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2023 exclu

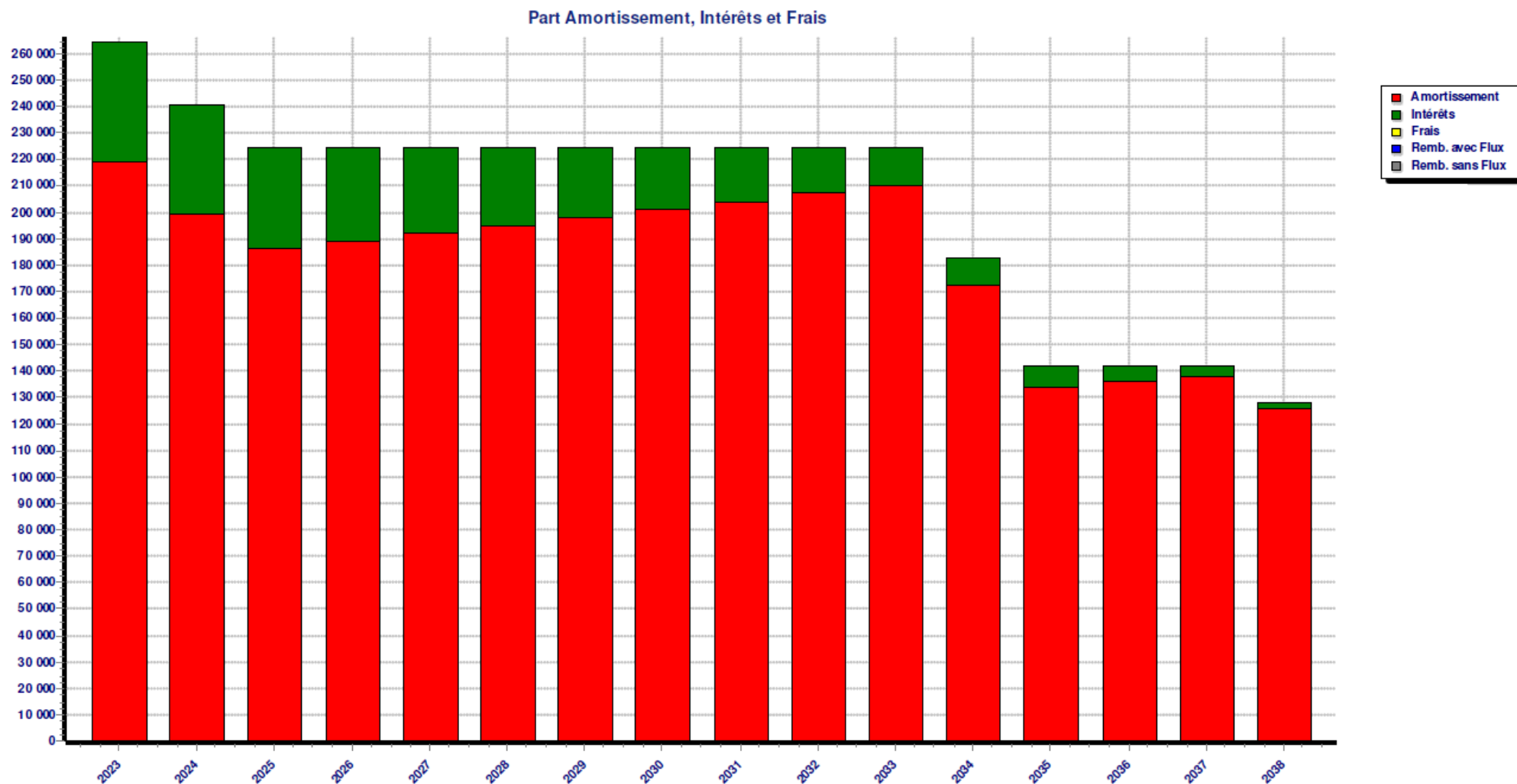
Structure par Prêteurs



Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2022	Au 1 janvier 2023 exclu	Variations
CAISSE	Caisse Française de Financement Local	2 661 783,46	2 661 783,46	0,00
CRCA	Crédit Agricole	22 981,18	22 981,18	0,00
EPARGNE	Caisse d'Epargne	222 376,38	222 376,38	0,00
		2 907 141,02	2 907 141,02	0,00



Projection de la dette





5 - L'EVOLUTION PREVISIONNELLE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DU PERSONNEL

1. L'évolution prévisionnelle du nombre d'agents

a. Le temps de travail

Temps de travail dans la collectivité : 35 heures par semaine. 36 h par semaine depuis le 1^{er} avril 2022 pour appliquer les 1 607 h annuelles avec RTT, sauf pour le service Collecte/Transport qui reste sur 35 h par semaine annualisées, avec 4 jours de repos supplémentaires.

Tous les autres services sont mensualisés.

Les cycles de travail sont de 5 jours, 4.5 jours ou 4 jours, selon les postes.

1 agent occupe un poste à temps non complet au service déchetteries (18 h par semaine).

2 agents ont renouvelé une disponibilité pour un an. 1 agent bénéficie d'une mise en disponibilité pour raisons personnelles depuis le 1^{er} octobre 2022.

1 agent du Conservatoire Départemental de Musique des Landes est mis à la disposition du SIVOM jusqu'au 30 septembre 2023, au service Redevance.

Aucun agent ne bénéficie d'avantages en nature.

b. Les titulaires

→ 01/01/2022 : 61 titulaires + 1 CDD 3 ans

→ 01/01/2023 : 63 titulaires + 1 CDD 3 ans

– 1 agent de catégorie A, 5 agents de catégorie B, 58 agents de catégorie C.

→ En cours d'année 2023 : 1 poste non pourvu d'agent d'accueil de déchetteries par démission du titulaire + 1 disponibilité si renouvelée, 1 coordonnateur service Prévention et 2 ambassadeurs de prévention et du tri, 1 ripeur en raison d'un aménagement de poste soit 6 postes à pourvoir dans l'année.

→ 2024 : 69 titulaires + 1 CDD 3 ans.

En 2023, 2 chauffeurs pourraient faire valoir leurs droits à la retraite en carrière longue.

En 2024, la directrice devrait faire valoir ses droits à la retraite.

Ils devront être remplacés, ce qui ne change pas le total de titulaires prévisibles.

c. Les contractuels

Ils remplacent les titulaires pendant leurs absences pour : congés annuels, formations, absences exceptionnelles, absences syndicales, congés de maladie et d'accident de travail ou maladie professionnelle. Ils représentent **14 ETP**.

Tous les agents des services techniques sont systématiquement remplacés, à l'exception des cadres. Les agents des services administratifs et communication ne sont remplacés qu'en cas d'absences de longue durée.



Plusieurs contractuels sont recrutés en juillet et août pour le remplacement des agents d'accueil en déchetteries en congés annuels et pour remplacer deux agents d'accueil et trois agents d'entretien, titulaires du permis C, qui mutent provisoirement au service Collecte/Transport en tant que chauffeurs, compte tenu de leur expérience.

Les saisonniers pallient le surcroît d'activité en juillet et août au service collecte des ordures ménagères. En 2022, le recrutement s'est révélé très difficile. Ils représentent **4 ETP**.

2. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

	Réalisations	Prévisions	
Années	2022	2022	2023
Dépenses titulaires	2 673 447.63 €	2 857 700 €	3 248 100.00 €
Dépenses CDD	582 465.49 €	679 600.00 €	617 400.00 €
Dépenses saisonniers	122 200.43 €	155 550.00 €	147 000.00 €
TOTAL	3 378 113.55 €	3 692 850.00 €	4 012 500.00 €

Dont en 2023 :

Traitement indiciaire :	1 863 300.00 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	17 500.00 €
Régime indemnitaire :	543 150.00 €

6 - LES AXES BUDGETAIRES

- **Mise en conformité du régime indemnitaire des contractuels et saisonniers**
- **Amélioration de la gestion de l'absentéisme** en modifiant partiellement les modalités du régime indemnitaire et les modalités de remplacement du personnel absent.
- **Réduction des ordures ménagères résiduelles** par :
 - La poursuite des opérations de prévention,
 - Le recrutement de personnel au service Prévention en fin 2023 dans l'optique de mettre en place le tri des biodéchets début 2024,
 - L'inscription en investissement de la moitié de la dotation annuelle 2024 de composteurs pour démarrer le tri des biodéchets dès début 2024,
- **Développement des secteurs de collecte des ordures ménagères résiduelles en colonnes,**
- **Poursuite du développement du tri** par :
 - La densification des points tri, dans le cadre de l'appel à projet CITEO,
 - L'harmonisation des points tri entre les nouveaux modèles de colonnes bois et les anciens, en supprimant les colonnes cassées ou très décolorées



- Le renforcement de certains points et la modification des tournées de collecte sélective pour éviter les débordements, suite aux extensions de consignes de tri,
 - La poursuite de la fourniture de sacs de tri aux usagers et aux campings
 - La communication sur le tri et notamment du verre, les caractérisations des ordures ménagères 2022 ayant révélé que 26% du poids des ordures ménagères collectées dans les bacs était du verre, (l'opération Restos du cœur est arrêtée car pas efficace)
 - Le développement du nettoyage des colonnes de tri par la location d'un module de lavage adaptable sur un polybenne et l'utilisation de l'ancien camion de lavage des bacs,
 - La prévision des investissements nécessaires pour la réalisation de la **collecte du verre en interne à partir de 2024**,
- **Propreté des contenants en :**
 - Doublant la fréquence de nettoyage par un prestataire des colonnes, des conteneurs semi-enterrés et enterrés, destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR),
 - Mettant en place le lavage tous les 15 jours en juillet et août des conteneurs enterrés de Biscarrosse
 - **Entretien des bâtiments, des véhicules et des matériels en réalisant le maximum d'opérations en interne.**
 - **Lancement d'une caractérisation du tout-venant issu des déchetteries** afin de déterminer la part de déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et ainsi diminuer la quantité incinérée et les coûts associés,
 - **Poursuite du plan d'optimisation des déchetteries**, pour répondre aux normes environnementales, assurer la sécurité des usagers et des agents et permettre de collecter, trier et valoriser plus de déchets.
 - **Mise en conformité des ISDI en activité et réhabiliter les anciens sites** (broyage des gravats stockés, panneaux photovoltaïques sur les anciens sites),
 - **Poursuite du plan de renouvellement des véhicules**, en recherchant des véhicules plus polyvalents, et de nouvelle génération,
 - **Maintien de la progression du prix du traitement des ordures ménagères** définie en 2021, lissant l'augmentation de la TGAP déchets sur 5 ans, par la reprise dégressive des provisions,
 - **Augmentation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, à partir du 2^{ème} semestre 2023** pour compenser les hausses des dépenses de fonctionnement général, de salaires et la diminution du produit attendu du fait du départ des 4 communes de la CCCHL,
 - **Harmonisation des catégories de redevables professionnels.**

Il y a nécessité absolue à :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement non liées à la production de déchets,
- accentuer la mise en concurrence et la négociation pour l'acquisition de fournitures,
- optimiser les tournées tant en kilomètres qu'en temps de travail,
- développer les points de regroupement de collecte,

→ **Afin de limiter la diminution de l'excédent d'exploitation**



- distinguer la collecte des contenants de propreté urbaine de la collecte des ordures des ménages et la facturer,
- tenir le fichier des redevables le plus proche de la réalité, par enquêtes de terrain, formulaires, communication, partenariat avec les agences immobilières, les offices de tourisme,...
- augmenter les tarifs

→ **Afin de retrouver le niveau de redevances de 2021.**